

Rapport moral – AG 2016 –

1. La vie à ALERPI – Personnes accueillies

1.1. Le suivi de nos résidents en 2015 :

Dans le rapport d'activité Michel et Matthieu vous donneront un bilan chiffré des accueils et des parcours des résidents accueillis en 2015. Je me contenterai de souligner quelques points marquants. Chaque mois, le conseil de maison rassemble les résidents (leur présence est obligatoire) et des membres de l'équipe (bureau, bénévoles) autour de Matthieu, notre éducateur. Il nous permet d'aborder la période écoulée, de constater ce qui fonctionne bien ou moins bien, de recueillir les suggestions des uns des autres. Nous avons pu ainsi équiper à très peu de frais une salle de musculation, désormais fréquemment utilisée, un vestiaire qui permet selon les besoins de se rééquiper notamment au moment de l'accueil dans la structure.

Autre sujet d'échange, celui de la maintenance et de l'entretien des studios : Bien qu'ayant proposé différentes aides aux résidents, cet aspect reste problématique. Il est difficile de concilier la nécessité de voir les résidents vivre dans des studios bien entretenus et le souci de préserver l'intimité de chacun. Nos moyens humains limités ne facilitent pas cette tâche de soutien.

Parmi les thèmes abordés ou les décisions prises durant ces réunions citons :

- La gestion des responsabilités collectives
- L'amélioration de la couverture wifi dans les bâtiments
- Les problèmes éventuels rencontrés par chacun dans son studio.
- L'organisation du repas du mercredi
- Les propositions d'activités.

1.2. Accueil des personnes en placement extérieur :

La convention signée cette année avec le SPIP nous autorise à accueillir désormais 6 personnes en placement extérieur pour une période, en moyenne de 6 mois. Rappelons brièvement que sous ce statut, la personne hébergée reste sous main de justice. Ses sorties sont strictement encadrées, charge étant laissée à l'association de l'accompagner dans ses démarches administratives, son suivi médical, sa recherche de logement et d'emploi. L'association touche un prix de journée, 32 €, de l'administration pénitentiaire et elle verse un pécule hebdomadaire de 50 € au résident. Depuis 2014, il est demandé une participation de 20% de ses revenus à chaque résident. Tout en nous permettant de mieux répondre à une forte demande d'accueil, ces dispositions doivent favoriser un meilleur équilibre de notre budget de fonctionnement. Cette participation a aussi pour but de responsabiliser les personnes accueillies.

1.3. L'accueil d'une famille à St Camille :

Le Conseil d'administration a, fin 2015, tout mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'une famille dans un appartement vacant à St Camille et totalement rénové. Nous poursuivions alors un double objectif : loger confortablement une famille en cours de régularisation et faciliter l'organisation de nos permanences. Moyennant une substantielle réduction de loyer, les locataires assurent les permanences durant les deux nuits du weekend. Cette formule facilite l'organisation du planning hebdomadaire tout en apportant une contribution financière au budget.

Dzevad, Yasmina et leur enfant Saïm d'origine bosniaque occupent désormais cet appartement depuis début mars.

2. Aspects matériels de la vie à ALERPI :

2.1. Deux studios supplémentaires :

La création de deux studios supplémentaires s'est étalée sur l'année 2015. Leur inauguration, le 24 janvier dernier nous a donné l'occasion de remercier chaleureusement la Fondation Batigère, la Fondation du Crédit Coopératif, Le Conseil Régional de Lorraine, l'association Flores et la Communauté des Sœurs de Peltre qui ont permis leur réalisation sans que nous ayons à toucher à notre budget de fonctionnement. Le trophée national de la Fondation Crédit Coopératif a constitué, pour nous, une belle reconnaissance de notre action et a renforcé notre détermination. Merci à elle. Pierre vous donnera tout à l'heure des détails précis sur les contributions de chacun. La remise du prix de la Fondation Crédit Coopératif à Paris nous a révélé un fonctionnement qui fait notre admiration, tourné vers l'aide au tissu associatif et une économie humaniste et collaborative.

Je rappellerai simplement qu'en dehors des travaux de peinture et d'installation sanitaire, tous les aménagements (achats, installation et montage du mobilier, literie, matériel de cuisine) ont été assurés par quelques bénévoles aidés pour partie par des résidents. Qu'ils en soient ici remerciés. Ces deux studios ont été rapidement occupés et le sont restés jusqu'à ce jour.

2.2. Les tâches de maintenance et de suivi dans la structure :

Nous sommes persuadés que la qualité du cadre offert à nos résidents est un élément susceptible de contribuer à leur réinsertion.

La gestion matérielle est conséquente ; une équipe de quelques bénévoles consacre son temps à la lingerie, la buanderie, la réfection progressive des studios (peintures, réparations diverses), au nettoyage des studios au départ des résidents ainsi qu'au jardin. L'appel à l'association Arelia nous permet désormais de déléguer une partie des tâches de nettoyage. Cette prise en charge a bien entendu une incidence financière.

L'organisation du repas hebdomadaire et le planning des permanences sont aussi assurés avec beaucoup de constance et d'efficacité par deux bénévoles.

3. L'équipe des permanents et des donateurs :

3.1. L'équipe des permanents :

L'équipe des permanents (une trentaine de personnes) se réunit régulièrement chaque mois pour faire le point sur l'évolution de la situation de chaque résident, échanger sur les problèmes de fonctionnement et remplir le tableau des permanences jusqu'à la réunion suivante. La participation à ces réunions est élevée. La présence de chacun fait que nous arrivons à tenir collectivement notre engagement depuis 2007 ! Le challenge n'est pas mince. Il y a toujours un permanent présent dans la maison ! Certains, pour des problèmes de santé ont dû renoncer à assurer des permanences mais ils restent de fidèles soutiens, d'autres nous rejoignent. Le bureau, le CA les remercient tous très chaleureusement.

3.2. Le bureau, le CA, les donateurs particuliers :

Tous les mardis matins, des membres du bureau font le point avec Matthieu sur la situation de chaque résident. Le bureau composé de 6 membres est élu, je vous le rappelle, pour 3 ans et sera soumis à nouveau à renouvellement et à vote à l'AG 2017.

Nous souhaitons que le CA qui comprenait 17 membres soit à nouveau élargi à 19 membres. Ceci est rendu possible par les statuts. Nous évoquerons cela précisément tout à l'heure.

Sans les donateurs particuliers, ALERPI n'existerait pas. Vous constaterez qu'ils ont à nouveau assuré un quart du budget de fonctionnement en 2015.

4. L'avenir :

4.1. Nos objectifs à court et moyen terme :

Il ne s'agit pas bien sûr de multiplier les projets mais simplement de nous efforcer d'améliorer l'existant en tenant compte de nos moyens humains limités.

4.1.1. A court terme, la possibilité du départ de Matthieu se pose à l'équipe. Pour son avenir, nous souhaitons qu'il soit admis au concours de la pénitencière qu'il a passé cette année. Nous devons alors pourvoir à son remplacement.

4.1.2. Le premier de nos objectifs, celui qui guide constamment le bureau et nos deux trésoriers, c'est le maintien annuel à l'équilibre de notre budget de fonctionnement. Si 2015 fut une année faste, 2016 s'annonce plus calme en matière d'entrées.

4.1.3. Nous mettons cependant à l'étude la mise en œuvre d'un studio dit « de transition » Il ne s'agit, en aucune manière de rajouter un onzième studio mais de répondre à un problème qui se pose régulièrement : la difficulté relative à la fixation d'une date précise pour l'accueil d'un futur résident. Nous avons en effet à gérer une double incertitude : incertitude liée à la date de sortie d'un détenu. Par expérience, nous savons que dans certains cas celle-ci peut être repoussée de plusieurs semaines par le juge. Le studio est alors bloqué, inoccupé durant ce laps de temps ; incertitude liée à la date précise à laquelle un résident quitte la structure. Ce studio de transition permettrait plus de souplesse dans l'accueil du nouvel arrivant.

4.1.4. Peut-être pourrions-nous aussi, à terme, réfléchir à une réhabilitation de cette salle de réunion qui aurait bien besoin d'une cure de jouvence et dont nous devrions pouvoir davantage profiter.

4.1.5. Une autre piste est à l'état de réflexion : elle concerne le règlement intérieur dont un exemplaire est donné pour lecture à chaque résident. Lorsqu'un résident reste très longtemps avec pour seul revenu son RSA, l'obtention d'un studio dans le parc public ou privé est quasiment impossible. Il faut alors se retourner vers l'accueil en foyer logement. Ce passage par le dossier SIAO s'il est fait en cours de séjour suppose alors un nouveau délai pour obtenir sa mise en œuvre. Nous pensons qu'il serait sans doute souhaitable qu'il soit monté dès l'arrivée du résident dans la structure.

5. Approfondir régulièrement les motivations de notre action à ALERPI - quelques pistes :

5.1. Nous sommes, les uns et les autres, conduits régulièrement à présenter l'action menée à ALERPI auprès d'amis, de connaissances. Nous constatons qu'assez fréquemment la conversation passe rapidement à un autre sujet. Nous savons certes, que l'aide à des personnes sortant de détention ne soulève pas immédiatement l'empathie comme ce peut être le cas de l'aide à l'enfance en difficulté. Cela est sans doute le signe que l'image de la personne sortant de détention reste très négative. Il est à craindre que les événements dramatiques des derniers mois n'arrangent pas cette situation. Nous avons encore à œuvrer pour que soient évités généralisations et amalgames.

Nous devons aussi nous protéger du découragement : il arrive que notre interlocuteur nous interpelle sur la grande difficulté de la tâche ... A quoi bon ! Certes les situations ne sont pas toujours simples à gérer. Les réussites que nous rencontrons sont heureusement là pour nous inciter à persévérer.

5.2. Une émission récente sur antenne 2 animée par François Langlet mettait en avant une lutte des âges, les jeunes ne trouvant plus leur place dans notre société, les plus âgés trustant tous les avantages. Des images de jeunes galérant au pôle emploi et de retraités en croisière en Mer Méditerranée venaient illustrer le propos. Tout cela était un peu caricatural, surtout lorsqu'on sait que 47 % des retraités ne sont pas assujettis à l'impôt et survivent avec de petites pensions.

Du fait, sans doute de notre fonctionnement, la grande majorité des bénévoles, à ALERPI, sont retraités (Celle qui fait exception se sentira inévitablement visée). Ils ont conscience d'avoir évolué dans des temps préservés de paix et de plein emploi. Ils peuvent aussi témoigner de la difficulté importante de nos jeunes et moins jeunes à retrouver le chemin de l'emploi. Ceux-ci, il est vrai, n'y mettent pas toujours l'énergie nécessaire souvent à cause d'addictions encore non totalement maîtrisées ; d'autres sont tentés à la longue de se décourager, d'autres heureusement parce qu'ils arrivent à transcender ce qu'ils ont vécu en prison, à s'appuyer sur une solide expérience professionnelle passée retrouvent le chemin de l'emploi.

Nous sommes cependant préoccupés de constater que la passerelle indispensable des emplois aidés (20 h, 25 h semaine dans un cadre associatif) paraît se réduire comme peau de chagrin faute de financements publics. En fait, les trente bénévoles qui essaient de les accompagner, jour après jour, ont conscience d'être pleinement à leur place ici. Ils donnent corps à cette passerelle intergénérationnelle. Sur ce point, il est éclairant de lire Alexandre Jollien qui nous rappelle que le mot « bienveillance » vient du latin « bene volens ». Il poursuit « Le bénévolat, c'est d'abord vouloir le bien des autres. On ne fait pas du bénévolat pour « se redorer le blason » mais parce que l'on veut le bien de l'autre ». Je terminerai sur ce rapprochement bénévolat – bienveillance et sur celui d'un autre Alexandre, Alexandre Jardin qui parle lui de « prendre sa part » !

Merci pour votre attention, votre aide et votre bienveillance !

Jacques Sidobre